

Droits et prestations

Quels droits et quelles prestations ?

Après avoir exprimé à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes et en fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier de droits et de prestations.

- [Adulte en situation de handicap.](#)
 - [Enfant en situation de handicap.](#)
-
- Allocation aux Adultes Handicapés [AAH](#)
 - Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé [AEEH](#)
 - Orientation Professionnelle [ORP](#)
 - Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé [RQTH](#)

Consultez les annuaires





DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09